AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-6-66 511014

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

Supplément N° 3 au Bulletin Technique N° 68 de Mai 1966 — 1966-17

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou : Les premiers foyers de faible importance observés au début de mai ne se sont pas étendus avec les dernières pluies. On signale néanmoins quelques taches dans plusieurs vignobles.

Pour éviter l'extension de la maladie il serait utile de prévoir un traitement dès à présent en raison de la forte végétation.

Black-Rot : Le traitement conseillé ci-dessus sera également valable contre le Black-Rot. Les taches encore peu nombreuses apparaissent surtout près des parcelles incultes.

INFORMATIONS

Oïdium : L'Oïdium est en progrès. Nous conseillons un traitement en pulvérisation ou en poudrage.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse des Pommes et des Poires : Le vol des papillons est important depuis une dizaine de jours. Les premières pontes, rares, ont été déposées depuis le 15 mai. Elles sont plus nombreuses depuis une semaine. Nous prévoyons les éclosions de jeunes larves à partir des premiers jours de juin.

Un traitement insecticide est donc préconisé dès le début de la semaine prochaine, dans l'ensemble des vergers à l'exception de la Haute Dordogne (Région de Lanouaille) où il pourra être repoussé sans inconvénient d'une semaine, le vol des papillons débutant seulement dans cette région.

Tavelures des Poiriers et des Pommiers : Les risques de contaminations à partir des Périthèces sont encore possible. Nous conseillons donc d'ajouter un fongicide à la Bouillie préconisée contre le Carpocapse.

INFORMATIONS

Cochenille du Mûrier : Dans les plantations de Pêchers présentant les encroûtements de cette Cochenille, appliquer dès à présent un Oléoparathion à 3% de Parathion à la dose de 0,6%

Bordeaux, le 26 Mai 1966

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C.ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX

P204